



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 113810

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le procès verbal du 6 juin 2011 de l'Autorité de sûreté nucléaire. Dans ce procès verbal, l'Autorité dénonce la non déclaration intentionnelle de 38 accidents du travail sur le chantier de l'EPR de Flamanville. Il souhaiterait connaître son avis.

Texte de la réponse

La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire (loi TSN) a confié aux agents de l'ASN la mission d'inspection du travail dans les centrales nucléaires françaises. La santé, la sécurité, les conditions de travail et la qualité de l'emploi des salariés, de ses prestataires ou sous-traitants, au même titre que la sûreté des installations, bénéficient d'un contrôle régulier et coordonné, exercé par l'ASN. Ce contrôle est pratiqué lors de la construction, l'exploitation et le démantèlement des centrales nucléaires. Dans ce cadre, l'ASN a enquêté sur les modalités de déclaration des accidents du travail sur le chantier de Flamanville 3 ainsi que sur les conditions administratives d'emploi de salariés de l'Union européenne détachés sur le chantier. Cette enquête a conduit l'ASN à dresser le 6 juin 2011 un procès-verbal transmis au procureur de la République, à qui il appartient de donner les suites adéquates. Les actions de contrôle de l'ASN sur le chantier de l'EPR se poursuivront bien entendu, avec toute la rigueur nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113810

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7535

Réponse publiée le : 27 mars 2012, page 2572